

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE*

L'an deux mille vingt-deux et le 24 mars à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie Personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initiale du 17 mars faute de quorum.

La convocation a été établie et affichée le 16 mars 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. GARY)
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. DELPECH)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-06 _ Approbation du Compte de Gestion 2021

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière, qui est chargée d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Directeur. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Madame la Trésorière de Brive Municipale ayant arrêté le compte de gestion de la Régie Personnalisée pour l'exploitation de l'Aéroport de Brive Souillac pour l'exercice 2021, il convient donc de prendre la délibération suivante.

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif qui se rattache à l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes : Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/03/2022
Publiée et notifiée le 30/03/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

